



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 avril, à 14h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Gilles PERRIER	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENT :

Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 7

N° 09/2025 – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°24/2024 du 19 juillet 2024 portant sur la mise en place pour les budgets de la commune du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec le SGC DRAGUIGAN ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2024 de la commune de LES SALLES SUR VERDON ;

Vu les Comptes Financiers Uniques de la commune de LES SALLES SUR VERDON (*Annexes n°2*) ;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Madame Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a mis en place le Compte Financier Unique pour l'ensemble de ses budgets. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC (Trésor Public) et la commune afin d'assurer des résultats identiques.



Les budgets de l'exercice 2024 pour lesquels les Comptes Financiers Uniques vous sont soumis par Madame le Maire, sont exécutés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Madame Le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLINI, 1^{er} adjoint, qui propose aux membres présents de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2024 - BUDGET COMMUNAL

COMMUNE LES SALLES SUR VERDON (M57) - COMMUNE LES SALLES SUR VERDON - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 134 711,67	1 209 000,00	2 343 711,67
	Recettes réalisées (1)	B	164 121,90	1 429 092,98	1 593 214,88
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 065 086,19	1 776 711,67	2 841 797,86
	Dépenses réalisées (1)	E	453 631,16	1 172 097,67	1 625 728,83
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-289 509,26	256 995,31	-32 513,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	123 102,29	477 511,18	600 613,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-166 406,97	734 506,49	568 099,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-166 406,97	734 506,49	568 099,52

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2024 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU LES SALLES SUR VERDON - EAU ET ASSAINISSEMENT -- 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	93 986,07	165 000,00	258 986,07
	Recettes réalisées (1)	B	55 928,72	175 380,18	231 308,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	282 305,81	163 866,07	446 171,88
	Dépenses réalisées (1)	E	118 863,56	126 806,03	245 669,59
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-62 934,84	48 574,15	-14 360,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	188 319,74	-1 133,93	187 185,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	125 384,90	47 440,22	172 825,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	125 384,90	47 440,22	172 825,12

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2024 - BUDGET LOTISSEMENT LES SABLINES



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	220 000,00	440 000,00	660 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	150 000,00	0,00	150 000,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	220 000,00	440 000,00	660 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	12 094,02	12 094,02
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	150 000,00	-12 094,02	137 905,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	150 000,00	-12 094,02	137 905,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	150 000,00	-12 094,02	137 905,98

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget général,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget eau et assainissement,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget lotissement les sablines,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la commune selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'eau et assainissement selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation du lotissement les sablines selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.
DECLARE toutes les opérations 2024 définitivement closes

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
 Les jours, mois et ans susdits
 Le Maire,
 Denise GUIGUES

